

DÉPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT DE TOULOUSE

MAIRIE  
DE  
SAINT-JEAN-LHERM

31380

Téléphone : 05.61.84.29.09

Envoyé en préfecture le 18/01/2021

Reçu en préfecture le 18/01/2021

Affiché le \_\_\_\_\_  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Berger  
Levrault

ID : 031-213104896-20210114-2021\_001\_POLICE-AR

## Extrait du Registre des Arrêtes du Maire

### ARRETE N°2021-001

#### Opposition au transfert des pouvoirs de police « spéciale » du maire au président de la Communauté de Communes des Côteaux du Girou (C3G)

Le Maire de Saint-Jean-Lherm,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-1 et L.2212-2 relatifs aux pouvoirs de police du maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-9-2 relatif au transfert des pouvoirs de police du maire au président d'établissement public de coopération intercommunale,

Vu les statuts de la communauté de communes de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou,

Considérant que la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, exerce une compétence en matière de politique du logement et du cadre de vie

Considérant que l'exercice de cette compétence par la communauté de communes implique le transfert automatique des pouvoirs de police du maire attachés à cette compétence au président de la communauté de communes ;

S'oppose au transfert automatique des pouvoirs de police liés à la compétence politique du logement et du cadre de vie.



Saint-Jean-Lherm, le 14/01/2021

Le Maire

Eliséo BONNETON